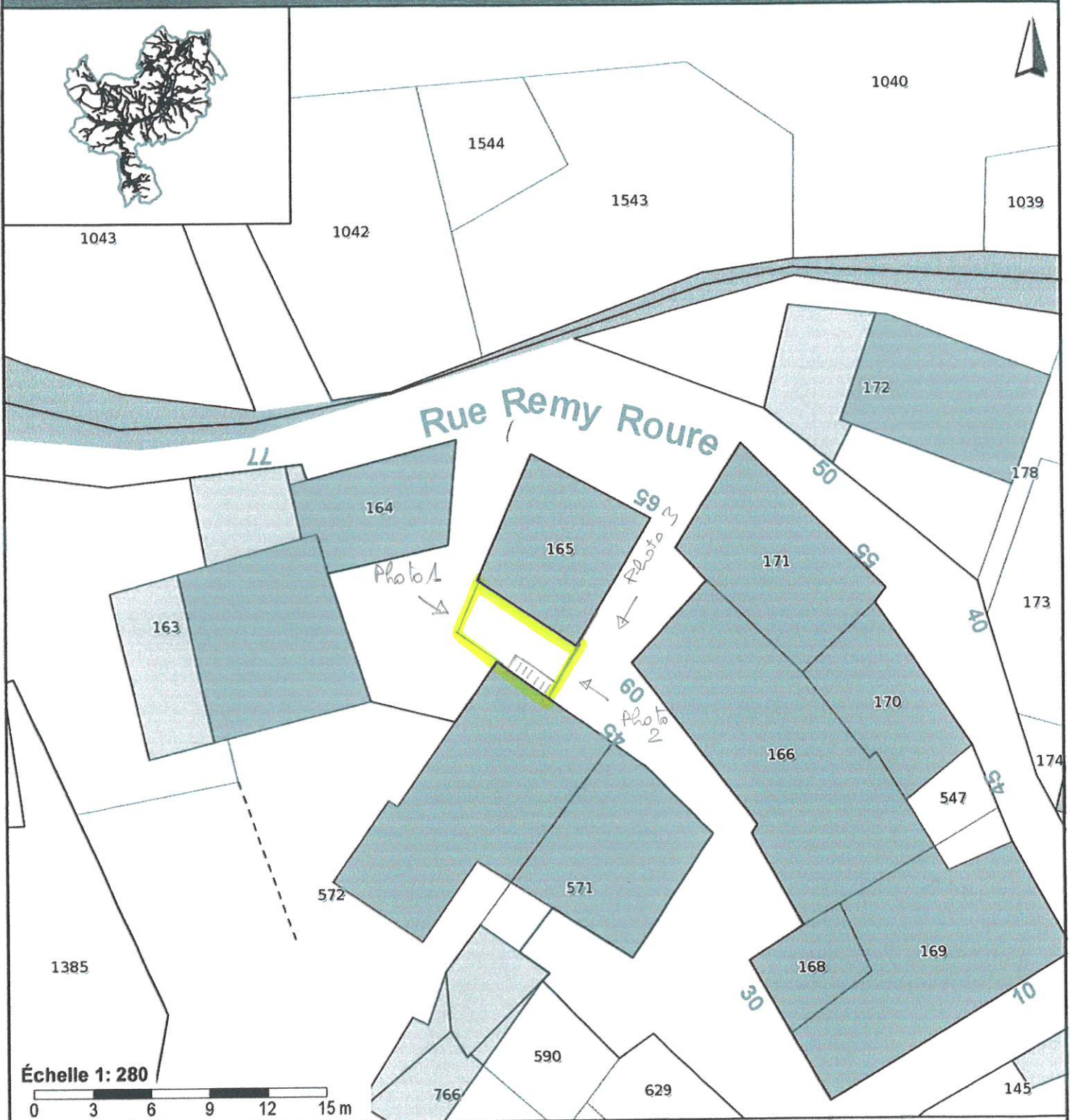
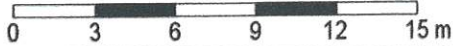


Arcens



Échelle 1: 280



Cadastré

 Communes

 Parcelles

Batiments

 Bâtiment en dur

 Construction légère

 Sections cadastrales

 Subdivisions de section

COMMUNE DE St MARTIN DE VALAMAS

Lieu-dit "ISSAS"

Cadastre section AE n°165 (avant division)

Propriété RIOU

CROQUIS DE DIVISION

ECHELLE 1/200° C45



PLAN PROVISOIRE
AVANT DIVISION
POUR A VIS

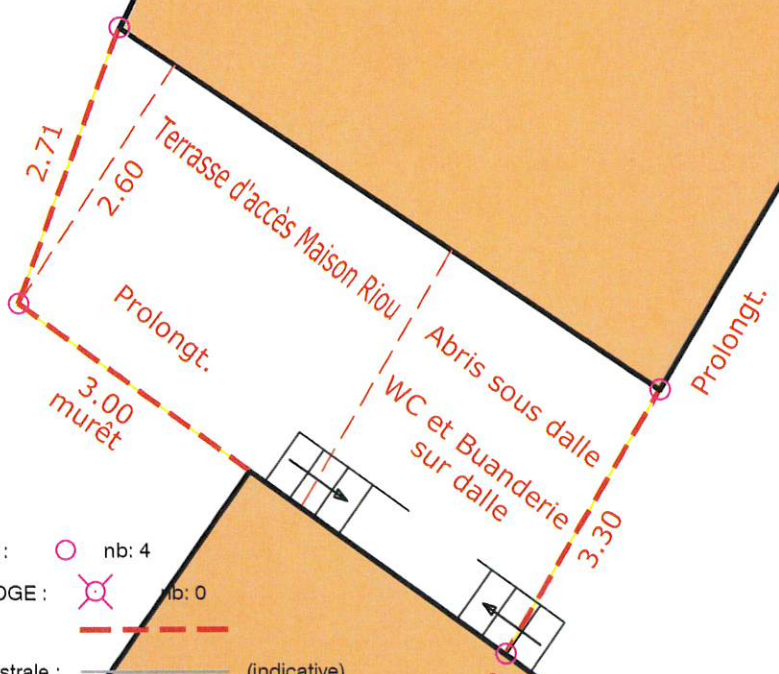
164

165

Propriété RIOU fortement présumée par :
Occupation : plus de 50 ans (structure ancien béton et murs pierre)
Affectation : privée exclusive (sanitaire et accès)
Travaux : privée et anciens (réfection à prévoir sur toiture ...)
Juridique : Voir description sur titre de propriété 1974
(espace privatif au droit de la maison TEYSSIER)

171

Ruelle goudronnée



LEGENDE :

- Marque peinture : ○ nb: 4
- Nouvelle borne OGE : ⊗ nb: 0
- Nouvelle limite : - - - - -
- Application cadastrale : — (indicative)
- Réf. cadastrale : XX 999 (Section et numéro de parcelle)
p. (Partie de parcelle)

NOTA :

Les parcelles sont divisées à la signature d'un acte notarié ou d'une réquisition. Avant cet acte, les plans peuvent librement changer selon la volonté des parties. Afin d'éviter toute confusion, lire l'acte et vérifier sur le plan joint au Document d'Arpentage (DA) qui l'a établi, d'après quelle méthode (A, B ou C) et quelle est la date du plan dressé.

NOTA :

Les limites périmétriques n'ont pas fait l'objet d'un bornage contradictoire avec les voisins. Les cotes et les superficies résultent de l'état des lieux, des indications des propriétaires et de l'application cadastrale. L'appartenance des murs résulte des indications fournies par l'actuel propriétaire.

NOTA :

Les réseaux sont reportés au mieux d'après les éléments affleurants ou les plans communiqués ; le tracé de certains réseaux est approximatif ou ne figure pas faute d'éléments ; ils devront tous être détectés avant travaux .



GÉOMÈTRE-EXPERT
CONSEILLER VALORISER GARANTIR

REF: 22505

DATE: 21/01/2022 réunion

www. **GéoDiag 4307**.fr
Géomètre Expert - Diagnostic Immobilier
Bureau 43 - Le Carrefour
43400 Le Chambon sur Lignon
Tel 04 71 59 25 15 Fax --26 54
Bureaux : Le Puy en Velay : 04 71 09 68 00
Mons : 04 71 05 29 44
Bureau 07 permanence : 4 rue Pompe Vieille
07160 Le Cheylard 04 75 29 98 94
Email : GeoDiag4307@orange.fr
Archives -DESCOURS ECLM TOUSSON-DUIARDIN BROTTES

Commune : 07012
Arcens

MODIFICATION DU PARCELLAIRE CADASTRAL

D'APRES UN EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL (DGFiP)

Cachet du rédacteur du document :

Numéro d'ordre du document d'arpentage

Document vérifié et numéroté le

A

Par

Section : AB
Feuille(s) : 01
Qualité du plan : régulier <20/03/80

Echelle d'origine : 1/1000
Echelle d'édition : 1/200
Date de l'édition : 14/09/2011

CERTIFICATION

(Art. 25 du décret n° 55 471 du 30 avril 1955)

Le présent document, certifié par les propriétaires soussignés (3) a été établi (1) :

A - D'après les indications qu'ils ont fournies au bureau ;

B - En conformité d'un piquetage : 21/01/2022..... effectué sur le terrain ;

~~C - D'après un plan d'arpentage ou de bornage, dont copie ci-jointe, dressé~~

le par M géomètre à

Les propriétaires déclarent avoir pris connaissance des informations portées au dos de la chemise 6463.

A. u. Cheylard....., le 21/01/2022, ref. 22.505

Document dressé par
F.OURNIER Laurent.....
à Le Chambon sur Lignon.....
Date 21/01/2022.....
Signature :

(1) Rayer les mentions inutiles. La formule A n'est applicable que dans le cas d'une esquisse (plan renoué par voie de mise à jour), dans la formule B les propriétaires peuvent avoir effectué eux-mêmes le piquetage.
(2) Qualité de la personne agréée (géomètre expert, inspecteur, géomètre ou technicien retraité du cadastre, etc...)
(3) Préciser les noms et qualités du signataire s'il est différent du propriétaire (mandataire, avoué représentant qualifié ou l'autorité expropriant).

